

PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction  
de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de La Réunion

Service eau et biodiversité

Affaire suivie par : Valentin LE TELLIER  
[valentin.le-tellier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:valentin.le-tellier@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél : 02 62 94 72 57

**COMPTE RENDU**  
**RÉUNION DU 03/03/2017**

<b>Objet</b>	<b>2<sup>ème</sup> réunion d'échange sur le projet de charte régionale SINP</b>
<b>Lieu</b>	DEAL
<b>Participants</b>	Voir liste des participants en annexe
<b>Rédaction CR</b>	Valentin Le Tellier
<b>Relecture</b>	Participants
<b>Version</b>	Version 3 du 17/03/2017 intégrant les remarques reçues des participants
<b>Diffusion</b>	Participants et invités
<b>Emplacement réseau</b>	U:\SEB\4-Nature\12. SINP\7-Réunions\3_Divers\20170303_reunion_charte\20170303_CR_run_echange_charte_sinp.odt
<b>PJ</b>	Diaporama DEAL Projet de charte SINP974 (version 0.1)

**Ordre du jour :**

1. Actualités du SINP
2. Le projet de charte régionale : poursuite des discussions

Après un rapide tour de table, Valentin Le Tellier introduit la réunion en rappelant l'objectif principal qui est de poursuivre les échanges sur le projet de charte régionale présenté lors de la précédente réunion du 15/11/2015.

## 1. Actualités du SINP

Valentin Le Tellier présente l'avancement actuel du SINP aux niveaux national et régional.

➤ Décret INPN

Valentin Le Tellier présente les principales évolutions apportées par la loi biodiversité et le « décret INPN » qui ont modifié le code de l'environnement (nouveaux articles L411-1 A et D411-21-1 à 3) et imposent aux maîtres d'ouvrage à partir du 01/01/2018 le versement des données brutes de biodiversité acquises à l'occasion d'études d'impact ou de suivi des impacts.

Mathieu Souquet demande à quel moment de la procédure d'instruction les données seront validées, et selon quelles modalités.

Valentin Le Tellier répond que les données doivent être validées avant l'enquête publique. Le versement sera réalisé dans l'INPN, plate-forme nationale du SINP en lien avec les plate-formes régionales. Il paraît logique de s'appuyer sur les organisations en place dans le cadre des SINP régionaux pour assurer cette validation.

Mathieu Souquet s'interroge sur les potentiels nouveaux délais induits par cette procédure et pense qu'il faudrait en informer les maîtres d'ouvrage. Il s'interroge sur le positionnement des pôles mis en place dans le cadre du SINP régional pour valider sur le fond des données acquises dans le cadre d'une procédure réglementaire. En particulier, certains pôles pourraient avoir un intérêt à agir concernant certains projets et chercher à invalider des données pour bloquer les projets. Par ailleurs le validateur pourrait également être partie prenante des expertises réalisées dans le cadre des études réglementaires ou encore se retrouver à valider une donnée sur un projet controversé dans son organisme ou plus largement et donc se retrouver en position délicate. Il pense qu'il est nécessaire de dissocier le SINP et la charte (document contractuel basé sur le volontariat) de la procédure d'instruction (réglementaire), et de retirer les études d'impact du SINP. Il souhaiterait également que soit précisé en quoi consiste la validation.

Nathalie Becker pense que la validation est une étape factuelle dès lors que l'on indique la méthode utilisée (ex : identification moléculaire).

Valentin Le Tellier abonde en ce sens en précisant que chaque pôle devra formaliser et faire valider par le CSRPN une méthode de validation des données.

Gaël Potin pense qu'il est important dans le contexte ambiant actuel de ne pas donner l'impression que des associations pôles thématiques pourraient bloquer les projets via le SINP.

Gildas Monnier est d'accord et craint que les validateurs puissent se retrouver au tribunal administratif en cas de contentieux sur un projet dont les données auraient été invalidées.

Valentin Le Tellier répond que le décret INPN prévoit que les validations sont effectuées par les DEAL/DREAL, l'AFB et le MNHN. Au niveau régional ce sont donc bien les DEAL qui valident, pouvant s'appuyer pour cela sur les expertises disponibles localement, comme c'est déjà le cas actuellement quand des avis sont sollicités pour certaines procédures, ces avis restant consultatifs.

Jacques Rochat craint qu'il soit difficile de trouver des validateurs et que ceux qui acquièrent la donnée se retrouvent à la valider. Il précise que concernant les insectes le délai moyen de validation d'une donnée est de 2 ans et peut s'échelonner entre 10 minutes et 10 ans.

Magali Duval précise que le terme de validation peut regrouper des actions très différentes : validation des métadonnées, attribution d'un niveau de qualification.

Valentin Le Tellier ajoute que dans le cadre du SINP, différents niveaux de validation sont prévus : plausible, douteux, invalide, etc.

Valentin Le Tellier conclut en indiquant qu'une note technique ou circulaire est attendue en 2017 pour affiner les aspects pratiques de cette nouvelle obligation. Il fera remonter au MEEM les inquiétudes exprimées concernant les rôles de chacun, les délais et la nature de la validation des données.

➤ Actualités régionales

Michel Reynaud regrette que la plate-forme régionale SINP se concentre sur la géolocalisation des observations et pense qu'il est important de garder une vision d'ensemble notamment en n'omettant pas les autres sources de données.

Valentin Le Tellier répond qu'il ne faut bien sûr pas s'arrêter à la seule analyse des positions de chaque observation, ces dernières comprenant un grand nombre de champs décrivant l'observation (qui, quand, quoi, où, comment...), tous stockés sur la plate-forme. La plate-forme régionale a pour objet de faciliter le rassemblement et l'accès à ces données souvent diffuses, qui peuvent alimenter le travail d'analyse auquel elles n'ont évidemment pas vocation à se substituer.

Yoann Denis s'interroge sur le lien entre la plate-forme régionale et la Base de données Récif Océan Indien. Valentin Le Tellier répond que de manière générale, la plate-forme régionale s'appuie sur les outils et animations mises en place par les pôles thématiques, et donc en particulier sur la BDROI concernant le milieu marin.

Magali Duval complète en indiquant que les données de Quadrige ainsi que les données BDROI synchronisées avec le système central (Quadrige) peuvent être versées dans le SINP national. Les premiers versements ont eu lieu en 2016 et concernaient les données « phytoplancton » et les données « benthos de substrats meubles ». De manière générale, il sera intéressant de faire un lien entre le SI mer et le SINP.

Magali Duval propose dans le schéma d'organisation de dissocier le pôle « benthos de substrat meuble » du pôle « benthos de substrat dur ». Par ailleurs, elle propose de rajouter sur le schéma des flux de données les modalités d'entrée des données au niveau national (notamment pour les données des SI nationaux, comme par exemple Quadrige).

Mathieu Souquet fait remarquer qu'aucun pôle n'est identifié à ce stade pour les mammifères terrestres. Valentin Le Tellier répond qu'un certain nombre de groupes taxonomiques ne figurent pas dans le schéma d'organisation pour le moment, faute de pilote identifié ou d'animation pré-existante. Par ailleurs, la mise en place initiale des pôles et l'établissement des liens avec la plate-forme régionale demande un certain investissement qui impose de phaser les actions.

Gildas Monnier propose que l'ONCFS pilote ce pôle mammifères terrestres.

François-Xavier Couzi est d'accord avec cette proposition et indique que les données de mammifères terrestres récoltées sur Faune-Reunion sont déjà mises à disposition de l'ONCFS.

➤ SINP et Agence française pour la biodiversité (AFB)

Mathieu Souquet demande si de nouvelles informations sont disponibles concernant la mise en place de l'AFB et son impact sur le SINP.

Raissa Mourouman indique qu'elle transmettra ultérieurement des éléments sur ce point.

Valentin Le Tellier répond que la connaissance est au cœur des missions de l'AFB. A La Réunion, des discussions sont en cours entre l'Etat, la Région et le Département au sujet de l'Agence régionale pour la biodiversité qui sera l'antenne locale de l'AFB. En attendant, l'animation du SINP reste bien de la compétence des DREAL/DEAL.

## 2. Le projet de charte régionale

La discussion reprend au niveau de l'article 8 du projet de charte, les autres articles ayant été discutés lors de la précédente réunion.

➤ Conditions d'adhésion au SINP 974

Michel Reynaud pense que le fonctionnement du système est trop administratif et risque de rebuter les naturalistes isolés.

Valentin Le Tellier répond que le SINP a précisément pour objet de faciliter les échanges de données. Cependant pour rassurer les producteurs et être transparent sur les utilisations faites des données, il est nécessaire de formaliser des règles. La charte régionale cherche un compromis entre la nécessaire formalisation des règles et la nécessité de garder un fonctionnement assez souple et lisible. En ce qui concerne l'adhésion au SINP, celle-ci s'effectue par l'envoi d'un simple courrier à la DEAL, dont un modèle est annexé au projet de charte.

Erwan Lagadec demande s'il y a obligation d'adhérer.

Valentin Le Tellier répond que non : les seules obligations dans le cadre du SINP sont celles de diffuser la donnée publique et les données issues des études d'impact.

Frédéric Picot demande s'il est possible dans le dispositif de verser des données non précises géographiquement. Il mentionne en particulier les données historiques pour lesquelles l'information géographique précise n'est pas toujours connue.

Gaël Potin pense également qu'il serait judicieux de permettre le versement de données floutées.

Valentin Le Tellier répond que ce n'est pas prévu en l'état, le niveau régional ayant justement une plus-value sur la précision de la donnée, ce qui n'est pas forcément le cas au niveau national. En ce qui concerne les publications historiques, le cas de figure est différent puisque la donnée est transmise avec la précision géographique d'origine (qui n'est pas très fine).

Frédéric Picot s'interroge sur le délai de 2 mois ajouté pour l'intégration des données d'un adhérent à la plate-forme régionale.

Valentin Le Tellier répond que l'ajout d'un tel délai avait été demandé lors de la dernière réunion. La durée peut en être discutée.

Nicolas Laurent pense qu'il serait intéressant qu'un adhérent ou contributeur puisse accéder aux données fournies.

Valentin Le Tellier répond que cela n'est pas prévu pour le moment sur la plate-forme internet mais qu'un export pourra tout à fait être prévu en back office. La charte sera modifiée sur ce point.

Gildas Monnier demande qui décide de la radiation d'un adhérent.

Valentin Le Tellier répond que ce point est décrit dans le projet de charte [article 8] : la DEAL notifie l'exclusion d'un adhérent après consultation du comité technique et du comité de suivi régional.

Gaël Potin demande si des actions de formation des adhérents SINP sont prévues au niveau régional.

Valentin Le Tellier répond que des formations au niveau national sont prévues sur l'utilisation de l'outil national GINCO et de l'outil naturaliste entre autres. Au niveau régional rien n'est prévu actuellement mais s'il y a un besoin clea peut être envisagé, à condition de le formaliser suffisamment tôt (en 2017) afin qu'une réponse puisse être apportée en 2018 par exemple.

➤ Accès aux données pour les non adhérents

Michel Reynaud mentionne les modalités d'accès prévues pour les non adhérents (convention multipartite). Il souhaiterait que les producteurs le souhaitant puissent choisir de diffuser leurs données au grand public sans floutage.

Valentin Le Tellier propose que cette possibilité soit laissée à chaque adhérent. Cette proposition recueille l'accord des participants.

➤ Accès aux données par le grand public

Concernant la taille de la maille de diffusion des données au grand public (hors données sensibles), il est proposé par la majorité des participants de retenir une maille de 2 km de côté. La diffusion des données sensibles sera traitée spécifiquement dans le cadre du référentiel de sensibilité qui sera validé par le CSRPN.

Mathieu Souquet demande quel est l'état d'avancement du SINP Guadeloupe (Karunati) et SINP (l'observatoire de biodiversité) de Martinique et le retour d'expérience dans le domaine éventuellement valorisable.

Valentin Le Tellier répond que La Réunion est en lien avec les deux autres DOM, avec lesquels une réunion a déjà été organisée en 2016 pour coordonner les développements d'outils. Borbonica s'appuie d'ailleurs sur l'outil guadeloupéen Karunati.

Concernant l'opportunité de diffuser des données de synthèse en plus des données brutes d'observations, Gaël Potin pense qu'il s'agit là de création de nouvelles données, potentiellement grevées de propriété intellectuelle et qu'il convient à ce titre d'être méfiant.

Valentin Le Tellier répond qu'il s'agirait de données très basiques : liste d'espèces par entité géographique indiquant le nombre d'observations, les dates de première/dernière observation, la liste des contributeurs s'ils le souhaitent.

Gildas Monnier et Nicolas Laurent sont favorables à cette fonctionnalité qu'ils jugent intéressante.

➤ Données issues de publications scientifiques

Magali Duval indique que certaines données utilisées dans le cadre de programmes de R&D peuvent faire l'objet d'un moratoire (en général de 3 ans) afin de laisser du temps pour la valorisation de ces dernières dans des publications scientifiques.

Jacques Rochat indique que certains éditeurs refusent toute diffusion des données utilisées.

Valentin Le Tellier propose de garder le délai indiqué dans la charte pour le versement des données issues de publications scientifiques (au moment de la parution de l'article) et d'aviser au cas par cas si problème pour vérifier si l'adhérent est de bonne foi ou pas. Cette proposition recueille l'accord des participants. Il rappelle par ailleurs que le décret INPN ne s'applique pas aux données issues de publications scientifiques.

Jacques Rochat demande si des informations sont prévues concernant l'effort de prospection.

Valentin Le Tellier répond qu'il est tout à fait possible de mentionner des observations nulles via les champs sur les effectifs. Par ailleurs, les champs sur le protocole permettent de préciser comment l'observation a été réalisée.

➤ Anonymisation des noms des personnes

Valentin Le Tellier rappelle que les données d'observations naturalistes doivent faire l'objet d'un traitement particulier car elles véhiculent des informations personnelles sur les observateurs, déterminateurs, validateurs : identité, géolocalisation. En ce sens, une déclaration à la CNIL a été effectuée par la DEAL pour la plate-forme régionale.

François-Xavier Couzi indique que sur Faune-Reunion, les utilisateurs peuvent choisir d'être anonymes.

Magali Duval informe qu'en ce qui concerne les données bancarisées sous Quadrigé<sup>2</sup>, seul le nom de l'organisme (au sens d'implantation, de laboratoire) est indiqué.

Erwan Lagadec pense qu'il faut laisser la possibilité aux personnes qui le souhaitent d'anonymiser les observations.

Frédéric Picot est d'accord mais met en avant la difficulté d'obtenir l'accord des personnes sur les anciennes publications.

Valentin Le Tellier répond que chaque tête de réseau est normalement liée aux contributeurs a minima par un contrat moral et doit en déduire la possibilité ou pas de diffuser cette information.

## Conclusion

Les personnes le souhaitant sont invitées à réagir une dernière fois avec la clôture de la réunion.

Mickaël Sanchez indique que selon lui la plupart des naturalistes indépendants sont ouverts à l'esprit de partage de données du SINP.

Valentin Le Tellier remercie les participants et rappelle que chacun est libre de participer aux différents chantiers en cours (dont le référentiel de données sensibles). Le projet de charte fera l'objet d'une validation en comité de suivi régional au premier semestre 2017 et les échanges se poursuivront d'ici là avec les acteurs.

\* \*  
\*

Annexe : feuille d'émergence

Nom	Structure	Emergence
Nicolas LAURENT	SEOR	
Natasha Nkomo	ARBRE	
Magali DUVAL	IFREMER	
POTIN Gaël	ENTROPIE	
DUCAN Violaine	GLOBALICE	
DENIS Yoann	CREOCEAN OI	
LAGARDE Erwan	PINIT	
POURMAUD Clotilde	ENTROPIE - UR	
ROCHAT Jacques		
Benoit LEQUETTE	Parc national Réunion	
SOUCRET Mathieu	BIOTOPE	
BOULARD NICOLAS	CONSERVATOIRE DU LITTORAL	
PHILIPPE Jean Sebastian	BIOTOPE	
JEAN Claire	KELONIA	
REYNAUD Michel	SREPEN	
SANDRET Thibault	NOI	
HOLLANDER TRONNIER Gilles	GCOI	
FABULET Pierre-Yves	Cynthia Ecob Med Ocean Indien	
PICOT Frédéric	CBN-CPIE Nord-Carim	
BECKER Nathalie	MNHN	
SANTA OREU	CIRAD-Union Réunion	
Raïssa Pourouman	Région	
Valentin LE TELIER	DEAL	